



**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer  
sur le projet de règlement d'amendement au règlement  
relatif aux plans d'implantation et d'intégration  
architecturale (PIIA) n° 2018-556**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2018, le Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2018-556 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2016-536 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Description des zones concernées :

- **R-3, Rec-6, Rec-7, Rec-8, Res-1 et Res-2**  
Les zones R-3, Rec-6, Rec-7, Rec-8, Res-1 et Res-2 sont délimitées, au nord, par la rue Rolland et le chemin Robitaille, au sud, par la zone agricole permanente, à l'ouest, par les limites municipales entre Granby et le Canton de Shefford, et à l'est, par le chemin Saxby Sud.
  
- **RV-6 et RV-7**  
Les zones RV-6 et RV-7 sont délimitées, au nord, par la rue du Marais, au sud, par la rue de Bonaventure, à l'ouest, par le chemin Picard, et à l'est par la zone agricole permanente.

Une illustration des zones concernées peut être consulté à la mairie.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin :

- d'ajouter les zones R-3, Rec-6, Rec-7, Rec-8, Res-1, Res-2, RV-6 et RV-7 assujetties au règlement.

**AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 27 mars 2018, à 18 h 30, à la Mairie du Canton de Shefford située au 245, chemin Picard, Canton de Shefford, Québec, J2M 1J2.**

Cette assemblée de consultation permettra au conseil municipal d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité. Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD, LE 16 MARS 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

**Sylvie Gougeon**